

## L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), créée au Luxembourg en 1967, s'est vu conférer le statut d'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice en 1993. De ce fait, elle participe aux travaux des sommets, de la Conférence ministérielle et du Conseil permanent portant sur des sujets précis.

L'APF a été constituée à l'initiative de pays comme le Canada qui souhaitent étendre le rayonnement de la Francophonie tout en manifestant leur pluralité culturelle. Cinquante-six sections représentant diverses assemblées législatives composent aujourd'hui l'APF. Les sections du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ont un statut autonome au même titre que la section canadienne. Le sénateur canadien Jean-Robert Gauthier a présidé l'APF de 1997 à 1999.

La coopération, le renforcement de la solidarité, la démocratie et les droits de la personne constituent les grands domaines d'action de l'APF. Cette action se concrétise notamment par des missions d'observation d'élections et par des séminaires et stages parlementaires, ainsi que par le programme d'appui à l'organisation des services parlementaires des Parlements du Sud, auquel le Canada prend une part active.

